Informations de base

2016/2257(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 4/2016: actualisation des crédits, réduction des crédits de paiements et d'engagement, extension de la durée de l'EFSI, modification du tableau des effectifs de Frontex, actualisation des crédits de recettes **Subject** 8.70.56 Budget 2016	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	FERNANDES José Manuel (PPE)	04/10/2016
	Rapporteur(e) fictif/fictive GEIER Jens (S&D) KÖLMEL Bernd (ECR) DEPREZ Gérard (ALDE) NÍ RIADA Liadh (GUE/NGL) MARAGALL Ernest (Verts /ALE) TARAND Indrek (Verts/ALE) ZANNI Marco (EFDD) ŻÓŁTEK Stanisław (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	3495	2016-11-08

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GEORGIEVA Kristalina

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/09/2016	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2016)0623	Résumé
08/11/2016	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13583/2016	Résumé
08/11/2016	Adoption du projet du budget par le Conseil		
24/11/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/11/2016	Vote en commission		
25/11/2016	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0350/2016	Résumé
01/12/2016	Décision du Parlement	T8-0468/2016	Résumé
01/12/2016	Résultat du vote au parlement		
01/12/2016	Fin de la procédure au Parlement		
28/02/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2016/2257(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/08049

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE592.346	28/10/2016	
Amendements déposés en commission		PE594.136	21/11/2016	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0350/2016	25/11/2016	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0468/2016	01/12/2016	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	13583/2016	08/11/2016	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2016)0623	30/09/2016	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Rectificatif à l'acte final 32017B0303R(01)
JO L 068 14.03.2017, p. 0004

Budget 2017/0303
JO L 052 28.02.2017, p. 0001 Résumé

Budget rectificatif 4/2016: actualisation des crédits, réduction des crédits de paiements et d'engagement, extension de la durée de l'EFSI, modification du tableau des effectifs de Frontex, actualisation des crédits de recettes

2016/2257(BUD) - 01/12/2016 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif (BR) n° 4/2016.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2017/303 du budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 4/2016 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 1er décembre 2016 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif (BR) porte sur les points suivants :

Volet dépenses,

- **diminuer les crédits de paiement (C/P) de 7.284,3 millions EUR**, essentiellement dans le cadre de la sous-rubrique 1b et, dans une moindre mesure, des rubriques 2 et 3, en raison des retards dans la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020;
- **diminuer les crédits d'engagement (C/E) de 14,7 millions EUR** dans le cadre de la rubrique 2 à la suite de l'évaluation la plus récente des besoins;
- concentrer de manière anticipée le provisionnement du **Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), pour un montant de 73,9 millions EUR en C/E** au titre des instruments financiers relevant du volet "Énergie" du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), une compensation correspondante étant prévue en 2018;
- **augmenter les C/E de 250 millions EUR et les C/P de 10 millions EUR à la rubrique 3**, notamment pour l'instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, le Fonds "Asile, migration et intégration" (AMIF) et le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI);
- **anticiper 50 postes d'agents temporaires** pour la mise en place de l'Agence européenne des gardes-frontières en remplacement de FRONTEX.

Volet recettes, le BR porte sur la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (c'est-à-dire les droits de douane et les cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement, ce qui a une incidence sur la répartition des contributions des États membres au budget de l'UE au titre des ressources propres.

L'incidence nette globale du BR sur le volet "dépenses" du budget 2016 consiste en une **augmentation de 225,4 millions EUR des C/E et une baisse de 7.274,3 millions EUR des C/P**, diminuant ainsi d'un montant équivalent les contributions des États membres pour l'exercice 2016 (excédent).

Budget rectificatif 4/2016: actualisation des crédits, réduction des crédits de paiements et d'engagement, extension de la durée de l'EFSI, modification du tableau des effectifs de Frontex, actualisation des crédits de recettes

2016/2257(BUD) - 01/12/2016 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 520 voix pour, 53 voix contre et 67 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2016: Actualisation des crédits visant à prendre en considération l'évolution récente de la situation dans le domaine de la migration et de la sécurité, la réduction des crédits de paiement et d'engagement résultant du virement global, la prolongation de la durée d'existence de l'EFSI, la modification du tableau des effectifs de Frontex et l'actualisation des crédits de recettes (ressources propres).

Pour rappel, le PBR nº 4/2016 vise à :

- **diminuer le niveau des crédits de paiement de 7.284,3 millions EUR**, essentiellement sur des lignes budgétaires relevant de la rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale) et réduit donc les contributions nationales en conséquence;
- augmenter le niveau des crédits d'engagement inscrits à la rubrique 3 «Sécurité et citoyenneté» de 50 millions EUR pour l'instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, de 130 millions EUR pour le Fonds "Asile, migration et intégration" (AMIF) et de 70 millions EUR pour le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI), ce qui nécessite donc la mobilisation de la marge pour imprévus pour un montant total de 240,1 millions EUR, après la prise en compte du redéploiement de 9,9 millions EUR;

- concentrer de manière anticipée le provisionnement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) par l'intermédiaire d'un redéploiement de 73,9 millions EUR en crédits d'engagement à partir du volet "énergie" du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE-Énergie), qui sera compensé en 2018;
- modifier le tableau des effectifs de Frontex en vue de l'entrée en vigueur prochaine du règlement (UE) 2016/1624 sur la mise en place d'une Agence européenne des gardes-frontières.

Sur le plan des dépenses, avec une réduction de 14,7 millions EUR répartie sur plusieurs lignes budgétaires relevant de la rubrique 2 Croissance durable: ressources naturelles, **l'incidence nette globale du PBR nº 4/2014, dans le volet des dépenses du budget 2016, consiste en une augmentation de 225,4 millions EUR** des crédits d'engagement.

En ce qui concerne les recettes, le PBR nº 4/2014 inclut aussi des ajustements liés à la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement.

Le Parlement exprime par ailleurs de vives préoccupations concernant l'excédent des paiements de 7.284,3 millions EUR, qui résulte **de retards importants dans la mise en œuvre des programmes de l'Union relevant de la gestion partagée** et qui ouvre la voie à une accumulation considérable des demandes de paiement à la fin de l'actuel CFP.

Il rappelle la conclusion de la Commission selon laquelle **il n'est possible de répondre aux besoins en paiements actualisés jusqu'à 2020 avec les plafonds actuels que si la marge globale pour les paiements est pleinement utilisée** (et, par mesure de précaution, si elle est exempte de plafonds annuels) et si les paiements liés aux instruments spéciaux sont inscrits au-delà des plafonds. Il demande dès lors que cette dernière question soit réglée de façon définitive et sans équivoque dans le cadre de la révision du cadre financier pluriannuel.

Mobilisation de la marge pour imprévus : le Parlement approuve **les augmentations proposées pour la rubrique 3** grâce à la mobilisation de la marge pour imprévus ainsi que le renforcement anticipé du tableau des effectifs de Frontex. Il se félicite en particulier de la reconstitution partielle de l'AMIF, mais se dit préoccupé par le fait que, malgré un taux élevé d'exécution budgétaire sur la base des programmes nationaux des États membres, seules quelques relocalisations de réfugiés ont réellement eu lieu à ce jour.

Il appelle également le Parlement à marquer son accord sur **le provisionnement anticipatif** de l'EFSI, à condition que le redéploiement à partir du MIE soit dûment compensé en 2018. Il précise que cette concentration anticipée ne doit pas préjuger du plan de financement final de la nouvelle proposition de prolongation de l'EFSI qui doit être décidée conformément à la procédure législative ordinaire.

Le Parlement relève par ailleurs **la baisse des recettes** attendue, estimée à 1,8 milliard EUR, en raison de la dépréciation de la livre sterling vis-à-vis de l'euro. Il prend acte de l'intention de la Commission d'utiliser les recettes issues d'amendes supplémentaires afin de compenser cette baisse.

Enfin, le Parlement européen approuve la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2016.

Budget rectificatif 4/2016: actualisation des crédits, réduction des crédits de paiements et d'engagement, extension de la durée de l'EFSI, modification du tableau des effectifs de Frontex, actualisation des crédits de recettes

2016/2257(BUD) - 08/11/2016 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 30 septembre 2016, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 4/2016 portant sur des modifications relatives aux volets "recettes" et "dépenses" du budget 2016.

En ce qui concerne **le volet "dépenses"**, les principales modifications portaient sur les points suivants:

- diminuer les crédits de paiement (C/P) de 7.284,3 millions EUR, essentiellement dans le cadre de la sous-rubrique 1b et, dans une moindre mesure, des rubriques 2 et 3, en raison des retards dans la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020;
- diminuer les crédits d'engagement (C/E) de 14,7 millions EUR dans le cadre de la rubrique 2 à la suite de l'évaluation la plus récente des besoins;
- concentrer de manière anticipée le provisionnement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), pour un montant de 73,9 millions EUR en C/E au titre des instruments financiers relevant du volet "Énergie" du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), une compensation correspondante étant prévue en 2018;
- augmenter les C/E de 250 millions EUR et les C/P de 10 millions EUR à la rubrique 3, notamment pour l'instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, le Fonds "Asile, migration et intégration" (AMIF) et le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI). Après la prise en compte du redéploiement de 9,9 millions EUR provenant de l'Agence européenne des médicaments (EMA) qui résulte de variations des taux de change entre l'euro et la livre sterling, la Commission propose de financer les C/E restants au titre de la rubrique 3 par **la mobilisation de la marge pour imprévus pour un montant de 240,1 millions EUR** qui sera intégralement compensée la même année par la marge de la rubrique 5;
- anticiper 50 postes d'agents temporaires FRONTEX sur les 130 demandés pour 2017 en raison du mandat révisé de l'Agence.

En ce qui concerne **les recettes**, le PBR concerne la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (c'est-à-dire les droits de douane et les cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), la

budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement, ce qui a une incidence sur la répartition des contributions des États membres au budget de l'UE au titre des ressources propres.

L'incidence nette globale du PBR sur le volet "dépenses" du budget 2016 consiste en une **augmentation de 225,4 millions EUR des C/E et une baisse de 7.274,3 millions EUR des C/P**, diminuant ainsi d'un montant équivalent les contributions des États membres pour l'exercice 2016 (excédent).

Le 8 novembre 2016, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif (PBR) n° 6 au budget général 2016, telle que figurant à l'annexe de la position du Conseil sur le PBR 6/2016 (*voir annexe doc. Conseil 13583/2016*).

Budget rectificatif 4/2016: actualisation des crédits, réduction des crédits de paiements et d'engagement, extension de la durée de l'EFSI, modification du tableau des effectifs de Frontex, actualisation des crédits de recettes

2016/2257(BUD) - 30/09/2016 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif 4 au budget général de l'UE pour 2016.

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) nº 4 pour l'exercice 2016 porte sur les éléments suivants:

1) adapter le niveau des crédits inscrits à la rubrique 3 «Sécurité et citoyenneté» du budget 2016 : pour tenir compte de l'état de la mise en œuvre et de l'évolution récente dans le domaine de la migration et de la sécurité, il est demandé de :

- augmenter de 50 millions EUR les crédits d'engagement et de 10 millions EUR les crédits paiement pour l'instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union,
- renforcer de 130 millions EUR les crédits d'engagement en faveur du Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF),
- augmenter de 70 millions EUR les crédits d'engagement destinés au Fonds pour la sécurité intérieure (FSI).

Eu égard à l'absence de marge sous la rubrique 3, ces augmentations de crédits d'engagement nécessitent la **mobilisation de la marge pour imprévus pour un montant total de 240,1 millions EUR**, après la prise en compte du redéploiement de 9,9 millions EUR provenant de l'Agence européenne des médicaments (EMA), établie à Londres, qui résulte de variations du taux de change entre l'euro et la livre sterling.

La Commission propose de **compenser intégralement le montant mobilisé**, sur les marges non allouées de la rubrique 5 «Administration» en 2016 ;

2) concentrer de manière anticipée le provisionnement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) pour 2015-2018, en augmentant de 73,9 millions EUR les crédits d'engagement, afin de prendre en considération la proposition de prolonger la durée d'existence du Fonds jusqu'en 2020. A cet effet, il est proposé de financer cette augmentation par une réduction des crédits des instruments financiers relevant du volet «énergie» du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE-Énergie), accompagnée d'une **compensation correspondante en 2018** ;

3) réduire les crédits d'engagement répartis sur plusieurs lignes budgétaires relevant de la rubrique 2 «Croissance durable: ressources naturelles» de 14,7 millions EUR, afin de les adapter à l'évaluation la plus récente des besoins ;

4) diminuer le niveau des crédits de paiement de 7,2843 milliards EUR, essentiellement sur des lignes budgétaires relevant de la rubrique 1b «Cohésion économique, sociale et territoriale» et, dans une moindre mesure, de la rubrique 2 «Croissance durable: ressources naturelles» et de la rubrique 3 «Sécurité et citoyenneté», ainsi que dans la réserve d'aide d'urgence, après la prise en compte des redéploiements proposés dans le virement global (DEC 23/2016) ;

5) anticiper en 2016 une partie du renforcement des effectifs de Frontex déjà proposé dans le projet de budget 2017, en vue de la prochaine entrée en vigueur du nouveau règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Cela nécessitera une modification du tableau des effectifs de Frontex, sans l'octroi de crédits supplémentaires en 2016.

Incidence du PBR 4/2016 : l'incidence nette globale du PBR nº 4/2014, dans le volet des dépenses du budget 2016, consiste en une **augmentation de 225,4 millions EUR des crédits d'engagement et en une baisse de 7,2743 milliards EUR des crédits de paiement**.

Recettes : étant donné que le projet de budget rectificatif réduit les crédits de paiement du budget 2016, ce dernier aura une **incidence sur le montant total à verser par les États membres en faveur de ce budget**. Deux ajustements dans le volet des recettes du budget doivent être pris en considération dans ce contexte :

- le 1er ajustement consiste en une actualisation des estimations en ce qui concerne les RPT (ressources propres traditionnelles) ainsi que les ressources TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et RNB (revenu national brut), compte tenu de prévisions économiques plus récentes ;
- le 2ème concerne la mise à jour de la correction britannique.

Un tableau présenté à l'annexe du PBR 4/2016 indique la répartition, entre États membres, de l'ensemble des versements de ressources propres tels qu'ils sont inscrits dans le budget 2016, tels qu'ils ont été modifiés à la suite du budget rectificatif (BR) n° 2/2016, et enfin tels qu'ils sont inscrits dans le présent PBR.

Budget rectificatif 4/2016: actualisation des crédits, réduction des crédits de paiements et d'engagement, extension de la durée de l'EFSI, modification du tableau des effectifs de Frontex, actualisation des crédits de recettes

2016/2257(BUD) - 25/11/2016 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de José Manuel FERNANDES (PPE, PT) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 4/2016 de l'Union européenne pour l'exercice 2016: Actualisation des crédits visant à prendre en considération l'évolution récente de la situation dans le domaine de la migration et de la sécurité, la réduction des crédits de paiement et d'engagement résultant du virement global, la prolongation de la durée d'existence de l'EFSI, la modification du tableau des effectifs de Frontex et l'actualisation des crédits de recettes (ressources propres).

Pour rappel, le PBR nº 4/2016 vise à :

- **diminuer le niveau des crédits de paiement de 7.284,3 millions EUR**, essentiellement sur des lignes budgétaires relevant de la rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale) et réduit donc les contributions nationales en conséquence;
- augmenter le niveau des crédits d'engagement inscrits à la rubrique 3 «Sécurité et citoyenneté» de 50 millions EUR pour l'instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, de 130 millions EUR pour le Fonds "Asile, migration et intégration" (AMIF) et de 70 millions EUR pour le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI), ce qui nécessite donc la mobilisation de la marge pour imprévus pour un montant total de 240,1 millions EUR, après la prise en compte du redéploiement de 9,9 millions EUR;
- concentrer de manière anticipée le provisionnement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) par l'intermédiaire d'un redéploiement de 73,9 millions EUR en crédits d'engagement à partir du volet "énergie" du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE-Énergie), qui sera compensé en 2018;
- modifier le tableau des effectifs de Frontex en vue de l'entrée en vigueur prochaine du règlement (UE) 2016/1624 sur la mise en place d'une Agence européenne des gardes-frontières.

Sur le plan des dépenses, avec une réduction de 14,7 millions EUR répartie sur plusieurs lignes budgétaires relevant de la rubrique 2 Croissance durable: ressources naturelles, **l'incidence nette globale du PBR nº 4/2014, dans le volet des dépenses du budget 2016, consiste en une augmentation de 225,4 millions EUR** des crédits d'engagement.

En ce qui concerne les recettes, le PBR nº 4/2014 inclut aussi des ajustements liés à la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement.

Les députés expriment par ailleurs de vives préoccupations concernant l'excédent des paiements de 7.284,3 millions EUR, qui résulte **de retards importants dans la mise en œuvre des programmes de l'Union relevant de la gestion partagée** et qui ouvre la voie à une accumulation considérable des demandes de paiement à la fin de l'actuel CFP.

Ils approuvent **les augmentations proposées pour la rubrique 3** grâce à la mobilisation de la marge pour imprévus ainsi que le renforcement anticipé du tableau des effectifs de Frontex. Ils se félicitent en particulier de la reconstitution partielle de l'AMIF, mais se disent préoccupés par le fait que, malgré un taux élevé d'exécution budgétaire sur la base des programmes nationaux des États membres, seules quelques relocalisations de réfugiés ont réellement eu lieu à ce jour.

Ils appellent également le Parlement à marquer son accord sur **le provisionnement anticipatif** de l'EFSI, à condition que le redéploiement à partir du MIE soit dûment compensé en 2018. Ils précisent que cette concentration anticipée ne doit pas préjuger du plan de financement final de la nouvelle proposition de prolongation de l'EFSI qui doit être décidée conformément à la procédure législative ordinaire.

Par ailleurs, les députés relèvent avec inquiétude **la baisse des recettes** attendue, estimée à 1,8 milliard EUR, en raison de la dépréciation de la livre sterling vis-à-vis de l'euro. Ils prennent acte de l'intention de la Commission d'utiliser les recettes issues d'amendes supplémentaires afin de compenser cette baisse.

Enfin, les députés appellent le Parlement européen à approuver la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2016.